



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 JUIN 2015**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et celui du Réviseur d'Entreprises agréé, approuve les comptes annuels de l'exercice 2014 de QUILVEST (société mère) tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et celui du Réviseur d'Entreprises agréé, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2014 de la société, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'administration.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 14 des statuts, une rémunération de \$1.085.679,56 est accordée au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2014.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate que le bénéfice consolidé de l'exercice s'établit à \$60,8 millions (le bénéfice proforma consolidé de l'exercice 2013 s'établissant \$100,0 millions) et que le résultat de la société mère consiste en un bénéfice de \$20,1 millions. En conséquence, l'Assemblée générale décide de distribuer pour l'exercice 2014 à la date que fixera le Conseil d'Administration le montant de \$1,50 par action, soit environ \$10 millions.

CINQUIEME RESOLUTION

Par vote spécial, l'Assemblée donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2014.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée autorise le Conseil d'administration à faire acquérir pour la Société pendant une période de 18 mois, jusqu'à un total de 10% du capital social de la Société.

Les acquisitions pourront se faire soit en bourse, soit hors bourse, étant précisé que le prix d'acquisition par action ne pourra être ni inférieur à \$50, ni supérieur à \$150.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée réélit M. Serge de Ganay, M. François Manset, et M. Stanislas Poniatowski administrateurs de la Société. Le mandat de ces administrateurs prendra fin avec l'Assemblée ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2020.

L'Assemblée élit Vauban Participations S.A. (représentée par M. Norbert Becker) et M. Philippe Hoss administrateurs de la Société. Le mandat de ces administrateurs prendra fin avec l'Assemblée ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2020.

L'Assemblée prend note des démissions de M. Peter Bemberg et de M. André Elvinger.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée élit KPMG Luxembourg, Société coopérative, Réviseur d'Entreprises agréé de QUILVEST pour les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2015.

L'Assemblée mandate le Conseil d'administration pour négocier l'étendue, les modalités et la rémunération de leurs mandats.

NEUVIEME RESOLUTION

Néant